

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2021

-----

**Sont présents** : C. LATOUILLE, F. ARNAUD, D. BATAILLER, N. BAUDRY, J.M. BRUN, J. CLOT, M. DEMAR-LAGE, B. DESBORDES, P. DUPUY, M.C. LECOMTE, M.J. LEJEUNE, C. MARBOUTY, A. MARTHON, P. VEYRIRAS

**Pouvoir de vote** : S. TIGOULET à B. DESBORDES

**Secrétaire de séance** : Marie-José LEJEUNE

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

## I. Délibération pour le vote des taux d'imposition des taxes locales directes

Monsieur le Maire rappelle que le budget a été élaboré sans augmentation des taux. Dans le contexte actuel, il ne semble pas opportun de procéder à une augmentation. Par contre, le taux de la taxe d'habitation est supprimé ainsi que le produit qui était de 116 900 € pour 2020.

Dès cette année, le taux du foncier bâti (FB) du département est rattaché au taux de la commune ce qui amène pour la commune un nouveau taux de 37,84 % au lieu de 18,88 % en 2020. Le produit attendu est de 263 972 € pour la taxe foncière sur le bâti (TFB) auquel il faut ajouter 37 747 € pour le foncier non bâti (FNB). Il faut également ajouter 4 910 € de taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Cependant un coefficient correcteur de 0,956878 est appliqué sur ces montants, ce qui amènera un dégrèvement de 11 402 €.

## II. Délibération pour le vote des différents budgets primitifs

### 1. Budget principal

#### ↳ **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 671 730 €. Les recettes de fonctionnement réelles sont de 511 730 € auxquelles on rajoute un excédent de fonctionnement reporté de 160 000 € ce qui fait un total de 671 730 €.

#### ↳ **Investissement**

Le total des dépenses et des recettes s'élève à 1 762 034,62 €. Avec un virement aux recettes d'investissement de 616 759,62 € (chapitre 1068) pour un excédent de fonctionnement capitalisé. M. Le Maire propose de profiter des taux d'emprunt relativement bas en ce moment afin de contracter un emprunt de 200 000 € pour l'aménagement du bourg.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget principal.**

## 2. Budget assainissement

### ↳ **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 16 212 €, la principale dépense étant l'amortissement des travaux effectués les années précédentes (11 662 €).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 16 212 €, la principale recette étant le reversement de la taxe SAUR d'un montant de 2 089,92 €.

### ↳ **Investissement**

Les dépenses et les recettes s'élèvent à 369 952,58 €.

Une fois les subventions déduites, un emprunt de 60 000 € est nécessaire avec un remboursement sur 20 ans.

Un emprunt relais de 155 000 € sur 2 ans est également nécessaire en attendant que les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département soient versées.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget assainissement.***

## 3. Budget Panneaux Photovoltaïques

### ↳ **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 33 920,22 € avec un virement à la section d'investissement de 8 000 €.

Les recettes sont du même montant avec un excédent antérieur reporté de 28 406,32 €.

### ↳ **Investissement**

Les dépenses s'élèvent à 17 841,05 € dont une programmation de 12 237,05 € pour le changement des onduleurs.

Les recettes sont du même montant avec le virement de 8 000 € de la section de fonctionnement.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget Panneaux Photovoltaïques.***

## III. Délibération pour le choix des emprunts concernant l'assainissement.

Monsieur Le Maire présente ensuite aux membres du conseil municipal, les taux des emprunts proposés par 3 banques : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne

### 1. **Emprunt de 60 000 € sur 20 ans**

	<b>Taux</b>	<b>Echéance trimestrielle</b>	<b>Frais de dossier</b>
<b>Crédit Agricole</b>	0,66 %	801,21 €	0
<b>Crédit Mutuel</b>	0,95 %	824,39 €	70 €
<b>Caisse d'Epargne</b>	0,84 %	815,55 €	80 €

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du Crédit Agricole qui apparaît la plus intéressante, avec un taux à 0.66 % et sans frais.***

## 2. Emprunt relais de 155 000 € sur 2 ans

	Taux	Frais de dossier
<b>Crédit Agricole</b>	0,30 %	0
<b>Crédit Mutuel</b>	0,38 %	162 €
<b>Caisse d'Épargne</b>	0,35 %	170 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du crédit agricole qui apparaît la plus intéressante avec un taux à 0.30 % et sans frais.**

## IV. Délibération pour le choix de l'entreprise concernant l'aménagement du centre bourg

M. Le Maire rappelle que le marché pour l'aménagement du centre bourg a été passé selon la procédure adaptée suivant les dispositions de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

La date de retour des offres était prévue pour le vendredi 12 mars 2021 avant 16 heures.

⇒ **Les critères de jugement des offres :**

- Prix des prestations : pondération 40 % (40 points)
- Valeur technique : pondération 60 % (60 points)

⇒ **Montant de l'offre :**

- EUROVIA : 585 672,00 € HT
- COLAS : 648 572,85 € HT

### 1. **Note globale sur 100 avec le critère technique**

- EUROVIA : 97,00
- COLAS : 89,52

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie, propose l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise EUROVIA.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA**

## V. Délibération pour signature de la convention de la fourrière avec la SPA

Monsieur Le Maire propose ensuite aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de fourrière pour l'enlèvement et la garde des animaux.

S'il n'y pas de convention, la SPA ne se déplace pas sur la commune pour récupérer un animal errant. Il précise également qu'une subvention est versée à la SPA d'un montant fixé à 0.80 € par habitant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

## **VI. Questions et informations diverses**

1- M. le Maire poursuit avec le dossier de la Maison Médicale.

Un protocole d'accord entre toutes les parties est en cours d'élaboration par Maître SOLTNER, l'avocat de la commune. Ce protocole a été proposé aux professionnels de santé et à l'entreprise VEDRENNE.

Ces derniers doivent notifier leurs remarques et ensuite ce protocole sera soumis à leurs signatures et devra mettre fin aux différends qui perdurent depuis septembre 2018. Il ajoute que le coût des frais sera supporté par l'entreprise VEDRENNE.

2 – Monsieur Le Maire enchaine avec la construction du magasin Utile dont le permis de construire a été déposé le mardi 23 mars. Pour la défense incendie, il est obligatoire de réaliser une bache de 120 m<sup>3</sup> car le réseau d'eau ne permet qu'un débit de 74 m<sup>3</sup>/h alors que pour la station d'essence la réglementation impose un débit de 120 m<sup>3</sup>/h. En plus de la bache incendie, il y aura un poteau incendie qui assurera 60 m<sup>3</sup>/h.

3 – Monsieur le Maire poursuit en précisant que les travaux des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales vont débuter le 6 avril et durer jusqu'à fin juin. Le bourg va être fermé et des déviations vont être mises en place par la route parallèle à l'A20 ce qui risque d'entraîner des problèmes pour les cars en régie. Une lettre d'information va être distribuée aux habitants du bourg ainsi qu'à ceux qui se trouvent sur les routes allant en direction de la Roselle et d'Eyjeaux.

4 – Monsieur le Maire indique ensuite qu'il a été reçu à la Préfecture pour le dossier sur la construction de la Gendarmerie, et que la montée des vieilles voitures le 17 avril est annulée.

5 – Alain MARTHON enchaine en précisant que le marché du vendredi soir est annulé jusqu'à l'été au minimum.

6 – Jackie CLOT ajoute que l'assemblée générale de l'association Familles Rurales Briance Roselle aura lieu le 9 avril. Monsieur le Maire précise qu'il est question que la gestion de l'ALSH revienne à la communauté de communes. Par ailleurs, une réflexion est en cours pour transformer la micro-crèche en crèche ce qui porterait la capacité d'accueil à 15 places.

7 – Marie-José LEJEUNE prend la parole pour indiquer qu'elle a contactée une société spécialisée ACTIUM pour la gestion du cimetière. Celle-ci établira un plan avec la numérotation des sépultures, fournira un logiciel qui regroupera toutes les concessions et permettra de retrouver facilement l'emplacement du caveau d'un défunt. Une rangée de cavurnes (caveau pour les urnes) sera également prévue dans le cimetière. Un devis doit être établi.

8 – Fabrice ARNAUD indique que le revêtement de la route du Masgardaud est terminé, qu'une rigoleuse va être achetée pour faire les fossés. Suite à l'opération "HAIECOLIER", les enfants de CP et CE2 de l'école ont planté plus d'une centaine d'arbres et arbustes d'essences diverses en bordure du futur lotissement Pasquier.

9 – Philippe VEYRIRAS précise qu'une classe est supprimée sur le RPI à la prochaine rentrée, et cette fermeture de classe sera à l'école de Pierre Buffière. Pour la rentrée 2021, il est prévu un effectif de 192 élèves et 188 élèves pour la rentrée de septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.